

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2016

En exercice : 49	L'an deux mil seize, le quatorze janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire. <u>Membres présents</u> : Mme BAUMEL Annick, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M. CACHERA Daniel, Mme CHAUVIN Violetta, Mme CHESNAY Delphine, Mme COLLIN Armelle, Mme COQUEMAN Stéphanie M. DELACHIEUNE Nicolas, M. DELAMARCHE Vincent, Mme DELÉPINE Véronique, M. DENOT André, M. DERIEUX Charles, Mme DESGRANGES Noëlle, Mme DOBETZKY Christelle, Mme DUMONT Magaly, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme FILLATRE Jans, Mme GARDIN Isabelle, M. GAVARD Jean-Yves, M. GAZENGEL Michel, Mme GODARD Isabelle, M. GROMELLON Jacques, Mme GUÉRIN Monique, M. HAMARD Denis, Mme HAMON Catherine, M. LABYT Jean-Louis, M. LEBEL Didier, M. PAYEN Jérôme, M. POREE Lionel, M. POULAIN Anthony, M. ROBIDEL Sébastien, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, M. RUBY Philippe, Mme SHVAN Nicole, Mme TRINCOT Rachelle. <u>Absents</u> : Mme ALDERSLEY Anne-Leslye, Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick, M. BARRÉ Jean-Noël, Mme CHANVRY Alda, M. DECHANCÉ Eric, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, M. GANCHE Jean-Luc, Mme JOUENNE Laure, M. LEMÉTAYER Claude, Mme MASSIN Emilie, M. PLIN Claude. <u>Procurations</u> : Mme AMELINE FRESNEAU Mariannick à M. POULAIN Anthony, Mme CHANVRY Alda à M. CACHERA Daniel, M. DUPRÉ Frédéric à Mme DOBETZKY Christelle, M. LEMÉTAYER Claude à Mme CHESNAY Delphine. Secrétaire de séance: M. GROMELLON Jacques <i>Le Conseil accepte de se prononcer sur les questions diverses.</i>
Présents : 37	
Absents : 12	
Procurations : 4	
Votants : 41	
Date de convocation : Le 7 janvier 2016	

2016/24 Election du Maire délégué de Pontorson

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 5 janvier 2016,

Vu la démission de M. André Denot, Maire délégué de droit de la commune déléguée de Pontorson reçue par les services préfectoraux le 6 janvier 2016,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'élire le maire délégué de PONTORSON. Monsieur le Maire fait appel à candidature : Mr André-Jean BELLOIR, est candidat. A la demande du Maire de PONTORSON si il y a d'autres candidatures, personne ne se déclare. Il est procédé au vote à bulletin secret. Le résultat du vote est le suivant ;

Votants : 41

Bulletins : 41

Bulletins blancs : 2

Suffrages exprimés en faveur de M. Belloir : 39

Obtenant l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur André-Jean Belloir est élu Maire délégué de Pontorson et installé dans ses fonctions.

Le point suivant, inscrit à l'ordre du jour, en accord avec le conseil municipal relatif à l'élection des conseillers municipaux au sein du CCAS, est reporté à l'arrivée de M. Dechancé.

2016/25 Inscriptions des crédits préalablement au vote du budget :

Monsieur Bichon expose que :

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de délibérer sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice N-1,
Vu le résultat de la consultation concernant les travaux d'aménagement de la salle de Vessey dont le montant des marchés de travaux s'élève à 300 000 € HT,
il est proposé au conseil d'inscrire à l'article 2313 opération 160001 : (travaux salle de Vessey) : la somme de 360 000 €.

Monsieur Gromellon demande pourquoi le conseil doit se prononcer cette somme étant inscrite au budget de la Commune de Vessey en 2015. Monsieur Bichon répond que les marchés n'ayant pas été signés avant le 31 décembre, ces sommes ne peuvent figurer dans les restes à réaliser et qu'il convient donc que le conseil municipal délibère pour que les marchés puissent être signés avant le vote du budget primitif.

Monsieur Gromellon explique que la Commune de Vessey avait un premier projet à 600 000€, très fonctionnel mais disproportionné par rapport aux ressources de la Commune. Pendant un an, les élus de Vessey ont revu le projet pour diminuer son montant, c'est aujourd'hui dommage car la salle servira à toute la population de Pontorson.

Monsieur le Maire répond que les projets des différentes salles du territoire doivent permettre la complémentarité. Dans son projet politique, la municipalité de la Commune fondatrice de Pontorson a souhaité une rénovation de la salle polyvalente, ce projet devra être pensé en complémentarité de ce qui a été fait à Vessey.

Suite à la demande de M. Gazengel, Mme Trincot indique que la capacité de la salle est de 220 places assises, que le projet prévoit une cloison mobile pour permettre la tenue de réunions ou des repas réunissant peu de personnes. Mme Trincot précise également que la Commune n'avait pas donné à l'origine de plafond au maître d'œuvre et qu'effectivement le coût n'était pas en rapport avec les ressources communales. Afin d'améliorer le bilan financier, Monsieur Robidel propose à M. Gromellon de solliciter une subvention dans le cadre de l'enveloppe parlementaire. Monsieur Derieux précise que les VRD et aménagements extérieurs, les acquisitions pour la cuisine ne sont pas incluses dans les marchés qui vont être signés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE d'inscrire à l'article 2313 opération 160001 : (travaux salle de Vessey) : la somme de 360 000 €.
- et S'ENGAGE à reprendre ces crédits au budget primitif 2016.

2016/26 Demande de subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne

Monsieur Belloir rappelle qu'il a évoqué ce dossier lors des vœux et précise que la Commune souhaite améliorer le rendement de son réseau qui était faible comme dans de nombreuses collectivités. Des recherches de fuite ont été effectuées et le taux de rendement a déjà été amélioré, le projet de sectorisation permettra de simplifier les recherches et de réagir plus vite en cas de fuite. Monsieur Gazengel demande quelles sont les charges de fonctionnement qui résulteront de ce projet, M. Belloir répond que l'abonnement sera de 10 €/mois. Monsieur Cachera s'interroge sur les répercussions sur le prix à la production. Monsieur Belloir indique que la répercussion se fera par la non augmentation du prix de l'eau. Monsieur Gromellon ajoute qu'il est de toute façon illogique d'avoir un taux de rendement de 50%.

Considérant que l'opération est estimée à 141 510 € HT et le taux de subvention est de 80 %,

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

2016/27 Adhésion à l'association pour le développement économique et la promotion touristique de la Baie du Mont Saint Michel

Monsieur Bichon indique que cette association a pour objet : tout en tenant compte des spécificités géographiques et environnementales du territoire, la promotion, le soutien et le développement des activités économiques, touristiques, de loisirs, culturelles sur le littoral de la Baie du Mont Saint Michel et les communes concernées par le plan de prévention des risques littoraux. Cela au regard d'une prise en compte des habitants et de l'activité humaine de ce territoire, par rapport à l'ensemble des mesures, dispositifs et décisions prises par l'État et l'Europe (article 2 des statuts).

A la demande de M. le Maire, M Bichon rappelle que le PPRSM des Marais de Dol établi dans le cadre du territoire à risques de Saint Malo s'applique non seulement sur le secteur breton mais également sur les Communes de Pontorson, Beauvoir, Le Mont Saint Michel. Le conseil municipal de la Commune fondatrice de Pontorson avait émis dans le cadre de la consultation publique un avis défavorable tout comme le SAGE Couesnon. L'association ADEPT souhaite entamer une procédure contre le PPRSM et réfléchit à la possibilité de permettre aux Communes d'adhérer à son association, c'est dans le cadre de cette éventuelle ouverture que la présente délibération est présentée. Monsieur Royer demande quel serait le cout de l'adhésion, M. Bichon répond qu'il serait de l'ordre de 50 € et ajoute que le nouveau zonage submersion marine serait très défavorable à la partie normande. Alors que la rive droite du Couesnon est classée en zone centennale, la rive gauche est classée en risque millénaire : il y a deux niveaux de risque de différence sans qu'une explication scientifique puisse être donnée.

Arrivée de M. Dechancé à 21 h 20.

Monsieur Bichon présente les cartes du territoire figurant dans le dossier mis à disposition du public au printemps dernier et indique que d'autres territoires de la CCAMSM présentent davantage de risques (Saint Jean le Thomas, Genet) que le secteur Mont Saint Michel, Beauvoir, Pontorson.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE l'adhésion de la Commune à l'association pour le développement économique et la promotion touristique de la Baie du Mont Saint Michel.

2016/28 Désignation des conseillers municipaux siégeant au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

Vu la délibération du 5 janvier 2016 fixant le nombre de conseillers municipaux siégeant au conseil d'administration du CCAS à 8,

M. Dechancé propose au conseil la liste suivante:

M. Éric Dechancé, Mme Monique Guérin, Mme Isabelle Godard, Mme Noëlle Desgranges, Mme Annick Baumel, Mme Nicole Schvan, Mme Mariannick Ameline Fresneau, Mme Armelle Collin

Il est demandé si une autre liste de 8 membres souhaite participer au vote : pas d'autre liste

Il est procédé au vote à bulletin secret

Votants : 42

Bulletins : 42

Liste candidate : 42

le conseil municipal a élu à l'unanimité

- M. Éric Dechancé, Mme Monique Guérin, Mme Isabelle Godard, Mme Noëlle Desgranges, Mme Annick Baumel, Mme Nicole Schvan, Mme Mariannick Ameline Fresneau, Mme Armelle Collin, représentants du conseil municipal au sein du CCAS de PONTORSON.

Monsieur le Maire propose de réunir les adjoints le mardi à 18h tous les 15 jours ; des réunions seront également organisées avec les adjoints aux Maires délégués.

Monsieur le Maire confirme à M. Robidel que la subvention versée par la communauté de communes Pontorson-Le Mont Saint Michel pour le collège de Pontorson a bien été prise en compte dans la CLECT et a été restituée à la Commune de Pontorson.

Monsieur le Maire informe le conseil que les dossiers relatifs aux délibérations devant être examinées du fait de la fusion seront présentés en commission commune nouvelle.

Monsieur le Maire indique qu'un particulier a signé un compromis pour acquérir la Villa Bailleul. La Commune aurait pu faire intervenir l'établissement public foncier normand pour préempter mais au bout de cinq ans maximum la Commune aurait dû récupérer la charge de l'immeuble.

Monsieur Belloir remercie les élus de la confiance qu'ils lui accordent et souhaite que chacun trouve une place au sein de la nouvelle équipe, le temps de la transition étant terminé beaucoup de dossiers vont arriver mais la Commune a les moyens de les assumer.

La séance est levée à 21 h 40

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

André DENOT
Maire de Pontorson

Jacques GROMELLON
Secrétaire de séance

